

**Entrée en vigueur – Règlement 2024-756-8**

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 2 avril 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**2024-756-8 intitulé : « Règlement modifiant le règlement 2013-756 établissant des tarifs applicables à l'utilisation d'un bien et à divers services de la Ville de Lachute ».**

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service des affaires juridiques, à l'hôtel de ville.

Le 3 avril 2024  
(G-2024.13)

M<sup>e</sup> Lynda-Ann Murray, greffière